

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 27 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DVD 28** Anciennes carrières accessibles situées dans le secteur du Fort d'Ivry (94). Convention pour la réalisation par l'Inspection Générale des Carrières de visites de surveillance.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention avec le Ministère des Armées relative à la réalisation de visites de surveillance des anciennes carrières du secteur du Fort d'Ivry ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Ministère des Armées, relative à la surveillance des anciennes carrières accessibles situées dans le secteur du Fort d'Ivry (Val-de-Marne).

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, article 7088, fonction P76 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**